



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

À L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITE



L'accompagnement à la scolarité est un service mis en place par Mond'Arverne communauté et la CAF pour les enfants qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages. Le fonctionnement de cet atelier se réfère aux recommandations de la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité.

Objectifs :

Par les moyens mis en place et l'organisation des ateliers, Mond'Arverne communauté vise à :

- Aider les enfants à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir.
- Elargir les centres d'intérêts des enfants afin de promouvoir leurs apprentissages par une ouverture sur les ressources culturelles de leur environnement.
- Valoriser les acquis afin de renforcer leur autonomie.
- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants (tous les devoirs ne seront pas effectués tous les jours, les parents pourront donc participer à l'accompagnement de leurs enfants).

Organisation :

Mardi et jeudi de 17 heures à 19 heures.

Si le jeune termine le collège à 17h00, il sera attendu pour 17h30.

Règlement :

- L'enfant inscrit est pris en charge dès l'arrivée de votre enfant sur la structure.
- Toute inscription donnera lieu à une facturation annuelle.
- Si un enfant trouble le travail du groupe ou si ses absences sont répétées, ses parents seront prévenus. En cas de renouvellement et suite à un entretien avec les parents, l'exclusion de l'atelier, momentanée ou définitive, pourra être envisagée.
- Vous vous engagez à venir chercher l'enfant à la fin de l'atelier.

Tarif

Cf. grille tarifaire

Date :

Signature :